

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil treize, et le deux du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 19	Absents 12	Procurations 1
VOTE PUBLIC		
Pour 20	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 25/11/2013

Date d'affichage :

OBJET :

**ZONE D'ACTIVITES DE
CANTONE
REVISION DU MONTANT DES
LOYERS**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY – E. CECCALDI – JB. CECCALDI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI - A. SANTINI – JM. SEITE – JM. TEALDI

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI – MD CLAVEAU – E. MARCELLI – E. ORSINI – M. PARIGGI - MT. PETRUCCI – JP.PINELLI – R.POIRON – F.SEVEON - E. SUZZONI – I.TOMMASINI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient conformément au cahier des charges de la zone d'activités de Cantone à Calvi de réévaluer le montant du loyer des lots dont les baux emphytéotiques doivent être révisés en 2013.

Les services fiscaux, par correspondance en date du 2 décembre 2013, ont fixé à 31 € la valeur vénale du mètre carré.

Le montant du loyer étant égal à 5 % de cette valeur, il s'élève donc pour les baux révisables en 2013 à :

$$31 \times 5 \% = 1.55 \text{ € / m}^2 \text{ par an.}$$

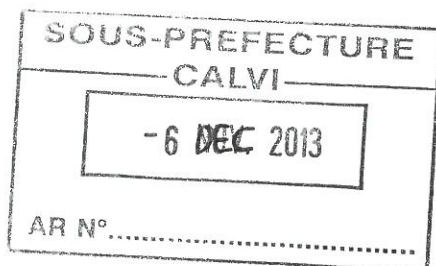
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant du loyer à 1.55 € le mètre carré par an pour les baux révisables en 2013.

DIT que la recette est inscrite au budget primitif 2013 à l'article 752.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*



Fait et délibéré, le 2 décembre 2013
Pour copie conforme
Le Président

